

CIRCULAIRE 012-19

Le 16 janvier 2019

**TRANSFERTS HORS BOURSE
PUBLICATION DE LIGNES DIRECTRICES**

La Division de la réglementation de la Bourse a élaboré des lignes directrices sur les transferts hors bourse (les « Lignes Directrices ») dans le but de décrire ce qui constitue un transfert hors bourse des produits inscrits à la Bourse. Les Lignes Directrices énoncent aussi les conditions qui s'appliquent dans des situations particulières et la marche à suivre pour entreprendre un transfert hors bourse.

Une copie des Lignes Directrices est jointe (annexe 1) à cette circulaire et sera disponible sur le site Web de la Division de la réglementation [ici](#).

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation de la Bourse par téléphone, au 514 787-6530 ou sans frais au 1 800 361-5353, poste 46530, ou par courriel à info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Division de la réglementation